

Sauf erreur un montant d'environ 470 millions de dollars versé en vertu des mandats du Gouverneur général et finalement approuvé par la loi n° 3 de 1974 portant affectation de crédit, visait les indemnités pour le mois de septembre et jusqu'au 30 octobre 1974. Il s'agissait peut-être d'un premier montant, mais je ne suis pas sûr que d'autres sommes aient été versées. Outre cela, et toujours dans la loi n° 3 portant affectation de crédit, 330 millions de dollars ont été affectés en vertu de crédit n° 52A au paiement de l'indemnité à verser au 1^{er} novembre 1974 et par la suite. La première affectation de crédits décidée en vertu du crédit n° 11A portait sur 476 millions de dollars.

Les 330 millions de dollars ne s'accompagnaient d'aucun délai, si ce n'est que le gouvernement estimait d'après ses calculs que cette somme couvrirait le montant à verser aux importateurs au profit des consommateurs de l'Est du Canada jusqu'à la fin de l'année. Je comprends maintenant que ces 330 millions de dollars couvriront probablement une partie du mois de janvier, et je le crois d'autant plus fermement que ce bill demande l'approbation d'un montant supplémentaire de 365 millions de dollars alors que le bill C-32 en prévoyait 430 millions. Il se pourrait bien que le gouvernement ait constaté jusqu'à présent que le montant prévu à l'origine ne serait pas atteint.

Je ne blâme pas le gouvernement parce qu'il est très difficile de prévoir quels seront les besoins de consommation de l'Est du Canada afin d'uniformiser les prix. C'est un principe qu'ont accepté la plupart des Canadiens, et certes la plupart des députés. A cause de cette difficulté, et suite au crédit n° 52a de la loi n° 3 de 1974 portant affectation de crédits, nous nous retrouvons avec un ensemble assez compliqué et complexe de règlements. Je n'essaierai pas d'en faire une étude, mais je crois que le ministre a essayé d'en résumer quelque six ou sept pages en répondant au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

A mon avis, le comité aura l'occasion d'étudier ces règlements au moment propice l'année prochaine. Le comité des comptes publics en sera saisi en temps utile, mais ce sera après le fait. A cause des difficultés et des problèmes que fait surgir le gouvernement dans ses efforts pour régler cette situation difficile et complexe, il pourrait être bon que la Chambre, en tant que dernier approbateur des dépenses, étudie ces règlements et les autres problèmes qui auront pu surgir. Peut-être les leaders à la Chambre pourront-ils s'entendre à ce sujet.

Je ne dis pas qu'on doive se hâter, mais une telle étude est essentielle à l'accomplissement de notre devoir. Je suis heureux de voir que les premiers ministres fédéral et provinciaux ont maintenant des chances de s'entendre. Nul doute qu'il y aura à l'avenir des changements assez importants au niveau des prix et des approvisionnements pétroliers. La rencontre entre le président des États-Unis et son homologue de la France indiquerait qu'ils ont des propositions à faire qui pourraient avoir certaines répercussions. Je crois qu'une rencontre des premiers ministres ne suffira pas parce qu'il y a bien des problèmes à étudier.

L'ajournement

Je remarque qu'il est maintenant 5 heures et je me demande si le comité désire continuer afin d'en finir avec ce bill. Je ne parlerai pas plus de cinq minutes.

M. Macdonald (Rosedale): Cela m'arrangerait beaucoup parce que je dois assister à une réunion ce soir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Deux de nos députés désirent poser des questions, aussi je crois que cela prendra plus de cinq minutes.

M. Towers: Je serais d'accord pour que le comité continue pour en finir avec le bill.

M. le vice-président: Je comprends ce que les députés tentent de faire, mais je ne crois pas que ce soit là une décision que nous puissions prendre en comité. D'ordinaire, on mettrait maintenant fin à l'étude en comité pour passer aux mesures d'initiative parlementaire. Je crois que la décision devra être prise par la Chambre. Si le comité me le permet, je vais quitter le fauteuil et nous pourrions étudier le rappel au Règlement et parvenir peut-être à nous entendre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Les Affaires extérieures—Chypre—La possibilité de rappel du contingent canadien; le député de Vaudreuil (M. Herbert)—L'industrie—Les textiles—Demande d'aide gouvernementale; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Radio-Canada—La diffusion de nouvelles tendancieuses au sujet de la situation au Moyen-Orient—Le point de vue du gouvernement.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, à titre de parrain de ce projet de loi, je voudrais demander le consentement de la Chambre pour que l'on puisse continuer l'étude de ce bill en comité jusqu'à ce que toutes les personnes qui ont des questions à poser puissent le faire, afin de pouvoir terminer tel qu'entendu l'étude de ce bill à la Chambre immédiatement.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si cela pouvait se faire en cinq ou dix minutes, nous serions d'accord, mais au moins deux députés de notre parti veulent poser des questions et nous ne pensons pas qu'on devrait les limiter à si peu de temps.